

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUNEL**

L'an deux mille vingt trois
Le quatorze décembre
Le Conseil Municipal de Lunel s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Pierre SOUJOL, Maire

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Étaient présents :

Mme GOUGEON, M. CRÉCHET, Mme MICHEL, Mme MOKADDEM, M. GRASSET, Mme POLERI, adjoints au Maire, M. HERMABESSIÈRE, M. BERTHET, M. REMESY, Mme RÉGNIER, M. P. CHABERT, Mme BONFILS, Mme PAPAÏX, Mme DALLE, M. BENIATTOU, M. DOMENECH, M. SBAAÏ, Mme EL AZZOUZI, M. WEBER, Mme AUTIER, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, Mme GIMENEZ, Mme PLANE, Mme BUFFET, conseillers municipaux.

Représentés :

M. DALLE par M. Le Maire,
M. ALIBERT par Mme DALLE,
M. GALKA par M. CRÉCHET,
Mme THOMAS par M. BERTHET,
Mme MOREL-SAVORNIN par Mme GOUGEON,
Mme RAZIGADE par Mme LEMAIRE,
M. C. CHABERT par Mme PLANE.

Absente :

Mme DERDOUR.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 34

Le quorum est valablement atteint.

Secrétaire de séance : Paulette GOUGEON

DE713ST23204

**ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER}
JANVIER 2024 – RÉGIE LOCATION DU MATÉRIEL**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'actualisation des tarifs de location du matériel, selon le barème suivant, à partir du 1er janvier 2024.

LIBELLÉ	TARIF 2024
Chaise	1,70 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	38,30 €

Matériel rendu endommagé	18,70 €
Bancs (2x20m x 0,25)	13,60 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	136,30 €
Matériel rendu endommagé	68,10 €
Plateau (2x5m x 0,50m) + deux tréteaux	8,90 €
Tréteau non rendu ou irrécupérable	89,00 €
Tréteau rendu endommagé	46,60 €
Panneau non rendu ou irrécupérable	120,00 €
Panneau rendu endommagé	63,50 €
Table Tubulaire (2,20 m x 0,70m)	20,35 €
Tréteau non rendu ou irrécupérable	204,35 €
Tréteau rendu endommagé	102,20 €
Table Ronde (diamètre 1,50m)	15,75 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	550,40 €
Matériel rendu endommagé	275,10 €
Manges Debout	14,00 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	141,70€
Matériel rendu endommagé	84,65 €
Matériel Élection Urnes	15,90 €
Matériel Election Isoloirs	15,90 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	224,65 €
Matériel rendu endommagé	118,10 €
Barrière	7,25 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	222,30 €
Matériel rendu endommagé	118,10 €
Grille Caddie	15,90 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	177,90 €
Matériel rendu endommagé	108,45 €
Scène* – livrée, montée, démontée tarif / m²	45,90 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	Valeur remplacement
Matériel rendu endommagé	Coût de la réparation
Podium Roulant* (50m2)	160,75 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	Valeur remplacement
Matériel rendu endommagé	Coût de la réparation
Tente* livrée, montée, démontée	768,40 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	Valeur remplacement
Matériel rendu endommagé	Coût de la réparation
Tribune Portative	160,75 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	1 047,65 €
Matériel rendu endommagé	561,30 €
Tubulure	30,40 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	564,10 €
Matériel rendu endommagé	282,50 €
Matériel de Sonorisation – matériel mis en	748,00 €

place par régisseurs	
Matériel non rendu ou irrécupérable	7 485,35 €
Matériel rendu endommagé	748,55 €
Coffret Électrique - Mise en place	460,00 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	Valeur remplacement
Matériel rendu endommagé	Coût de la réparation
Pack pour professionnels du Lunellois 1 tente (8x5) livrée, démontée, 100 chaises ou 20 bancs et 10 plateaux et tréteaux correspondants	1 080,40 €
Matériel non rendu ou irrécupérable	Valeur remplacement
Matériel rendu endommagé	Coût de la réparation
<p>* En cas de dégradation du matériel, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune, sur présentation de la facture, le prix de la réparation.</p> <p>* En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel.</p>	
CAUTIONNEMENT	Tarif 2024
Tente (livrée, montée, démontée)	1 441,50 €
Grande Scène (100m ²) – Livrée, montée, démontée	561,40 €
Tribune portative	369,00 €
Matériel de sonorisation	748,55 €
Autres matériel	276,40 €
FORFAIT TRANSPORT	Tarif 2024
Tribune portative	144,15 €
Autres matériels – Livraison sur Lunel -	127,00 €
Autres matériels – Livraison à l'extérieur de Lunel	144,15 €

Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité du matériel prêté et de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à restitution, sans pouvoir exercer contre la commune aucun recours du fait de l'état du matériel ou de son utilisation.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

D'APPROUVER l'actualisation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à la présente décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Lunel dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Lunel si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401458-20231214-DE713ST23204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affiché le 21/12/2023 au 21/02/2024



Pour extrait conforme
Le Maire,

Pierre SOUJOL



La secrétaire de séance,

Paulette GOUGEON

VOTE

Nombre de conseillers présents ou représentés : 34

Nombre de votants : 34

Pour : 27

Contre : 7

Abstention : 0